

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 mars 2026

**« Quels leviers pour optimiser *la décarbonation* de la chaîne logistique alimentaire ? »**

**Déclaration du groupe CFE-CGC**

La décarbonation de la chaîne logistique alimentaire constitue un enjeu majeur pour notre pays. Elle touche à la fois à notre souveraineté alimentaire, à notre compétitivité économique et à notre responsabilité climatique. Comme cela est justement indiqué dans l'avis, la logistique alimentaire, qui représente une part significative des émissions de gaz à effet de serre, est aujourd'hui confrontée à un triple défi : réduire sa dépendance aux énergies fossiles, moderniser ses infrastructures et repenser son organisation territoriale.

Le groupe CFE-CGC soutient l'approche systémique proposée par cet avis. La décarbonation ne pourra reposer uniquement sur le verdissement des motorisations. Elle suppose un effort coordonné vers le ferroviaire et le fluvial, l'optimisation des flux, la relocalisation de certaines activités, la modernisation des entrepôts et la réduction des emballages. Elle nécessite également une stabilité réglementaire et fiscale indispensable aux investissements de long terme. Sans visibilité, les entreprises, notamment les PME du secteur agroalimentaire, ne pourront s'engager pleinement dans cette transition.

Mais cette transformation est également humaine. Les métiers de la logistique et du transport sont au cœur de cette mutation. Attractivité des professions, amélioration des conditions de travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, accompagnement des reconversions : ces sujets relèvent du dialogue social. La transition écologique ne réussira que si elle est construite avec les partenaires sociaux, dans les branches et dans les entreprises.

Le groupe CFE-CGC insiste donc sur la nécessité d'un dialogue social renforcé, structuré et anticipateur. La montée en compétences, la sécurisation des parcours et un partage équitable de la valeur au sein de la filière sont des conditions essentielles d'adhésion. En effet, la transition écologique ne doit pas opposer performance économique et justice sociale. Elle doit les conjuguer.

**Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.**